

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL**

6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL

Réunion du 17 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept juin à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Courçais sous la présidence de Monsieur Stéphane ABRANOWITCH.

Date de convocation : 11 juin 2026

Délégués en exercice : 31

Délégués présents : 28

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., RONDIER J., ARROYO O., CHEMINET JL., GOMES I., DEMARETZ J., PIERREL D., ABRANOWITCH S., SUREAU D., DUMONT S., JACQUET N., CHABROL JE., VINCENT V., PENAUD JP., PUC F., NAQUET C., MALOCHET P., VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B., EMERY-PROVOST N., CALARD JL., LOURY S., LAMY R., FERRANDON G., RONDEAUX P., ADAMKIEWICZ JP., PALLIOT JM.

Délégués excusés : DE MOURGUES A., LECLERC C., CHARRET T.,

Allier Bourbonnais Attractivité. Désignation du référent de la Communauté de communes du Pays d'Huriel

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-33 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays d'Huriel ;

Considérant la nécessité pour la Communauté de communes du Pays d'Huriel de désigner un référent auprès d'Allier Bourbonnais Attractivité ;

Considérant qu'il convient de procéder à cette désignation ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Désigne Monsieur Jean-Paul Adamkiewicz en qualité de référent de la Communauté de communes du Pays d'Huriel auprès d'Allier Bourbonnais Attractivité ;
- ✓ Autorise le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Huriel, le 23 juin 2026

Le Président,

Stéphane ABRANOWITCH

